

L'examen périodique de santé **et après ?**

Vous recevrez chez vous l'ensemble des résultats quelques jours après l'examen. Ces résultats seront également envoyés à votre médecin traitant, si vous le souhaitez.

L'examen périodique de santé, c'est plus qu'un simple examen médical.

- L'occasion de faire le point sur votre santé.
- Des examens indispensables pour préserver sa santé.
- Un moment privilégié pour parler en toute confidentialité et en dehors de toute urgence médicale.
- Des conseils pour préserver votre santé et celle de vos proches.
- Une information et un accompagnement pour aller plus loin dans le suivi médical et social pour vous ainsi que pour votre famille.

L'examen périodique de santé **c'est simple !**

Contactez par téléphone votre Centre d'examens de santé le plus proche ou complétez la demande d'inscription ci-jointe et envoyez-la à l'une des adresses suivantes :

Centre d'examens de santé de Saint-Etienne
10 rue Louis Braille - 42000 Saint-Etienne
Tél. 04 77 46 52 00 (demandez Caroline)

Centre d'examens de santé de Riorges
29 Allée Charles de Gaulle - 42153 Riorges
Tél. 04 77 44 24 90 (demandez Caroline)

Collection Mieux Ensemble - mars 2013

Directeur de publication : N. Deville - Rédactrice en chef : C. Guénot - Secrétaire de rédaction : I. Wandlik
Comité de rédaction : C. de la Celle (ISBA), C. Guénot (Cetaf), C. Kluczny (CAF Saint-Etienne), M.-N. Malafosse (CES Saint-Etienne), L. Morhain (CES Dijon), J.-J. Moulin (Cetaf), M. Pellicier (CES Saint-Etienne), O. de Waegeneer (ISBA), I. Wandlik (Cetaf) - Conception graphique et iconographique : M. Robert, Cetaf - Impression : Rizzi, Saint-Etienne - Centre technique d'appui et de formation des centres d'examens de santé - 67/69 avenue de Rochetaillée - BP 167 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 (www.cetaf.fr)

ISSN 1777-9219



Information • Prévention • Santé

L'examen périodique de santé *en pratique*

Une solution que vous propose votre assurance maladie pour faire le point sur votre santé sans bousculer votre quotidien.

Des professionnels pluridisciplinaires à votre écoute : médecin de prévention, infirmière, dentiste... Ensemble, vous allez parler de votre santé et aborder des sujets tels que la vue, l'audition, le souffle, la santé dentaire...

L'examen est personnalisé et adapté selon votre âge, votre mode de vie, vos antécédents personnels et familiaux, votre suivi médical...

Il prévoit :

- mesure du poids, de la taille, de la tension artérielle,
- prise de sang et analyse d'urine,
- électrocardiogramme et test respiratoire,
- examens visuels et auditifs,
- frottis du col de l'utérus pour les femmes qui le souhaitent,
- examen bucco-dentaire (éventuellement).

Une fois les examens réalisés, le médecin de votre Centre d'examens de santé vous explique les premiers résultats, vous **conseille et vous informe** en matière de prévention.

7 bonnes raisons pour faire un examen périodique de santé

S'occuper de sa famille demande beaucoup de temps et d'énergie et on finit parfois par laisser de côté quelque chose d'essentiel : préserver sa santé ! Et si on vous invitait à prendre soin de vous ?



Pratique

Un seul lieu pour faire le point sur votre santé (vue, audition, dents, cœur...).



Adapté

Date fixée selon votre emploi du temps.



Rapide

Un examen de 2 à 3 heures (vous pouvez faire l'examen quand les enfants sont à l'école, par exemple).



Personnalisé

Une équipe de professionnels à votre écoute.



Aucun coût à votre charge

Examen entièrement financé par l'Assurance Maladie sans avance de frais de votre part.



Un droit

Ouvert aux assurés du régime général de la sécurité sociale, (indépendamment de toute autre prestation).



Un suivi coordonné

Avec votre accord, les résultats sont envoyés à votre médecin traitant.

Mais je ne suis pas malade ?
Tant mieux. Cet examen, c'est un moment pour soi, pour faire le point et apprendre à préserver sa santé ainsi que celle de sa famille, en dehors de toute maladie.

